
MAIRIE
DE
PORTE PUYMORENS

66760 PORTE-PUYMORENS
TEL : 04.68.04.82.20
FAX : 04.68.04.94.57
E.mail : mairie.porte@wanadoo.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 30/01/2018 à 21 h 00

Présents : BARRAL Anne, KOMAROFF Nicole, MATHEVET Christine, REINOSA Franck, RIBOT Jean, SARDA Adrien, SARDA Jean.

Procurations : COLOMER Françoise à KOMAROFF Nicole, ROBOAM Didier à SARDA Jean.

Absents : DOUMERC Christelle, ROBOAM Thibault.

- En ouverture de séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour, la demande du Groupement Pastoral du Puymorens : le Conseil Municipal est d'accord.
- Madame Christine MATHEVET demande s'il serait possible de poursuivre les travaux de réparation des murs du cimetière et de penser à la construction d'un columbarium, pour pallier aux problèmes que posent les inhumations en période hivernale : Des devis vont être demandés.
- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, concernant le Camping Municipal, il convient de fixer les nouveaux tarifs qui seront appliqués dès la réouverture de celui-ci. Il propose les tarifs suivants :
 - Emplacement : 6 €
 - Électricité Hiver : 8 €
 - Électricité Été : 6 €
 - Adulte : 4 €
 - Enfant : 2 €
 - Animaux : 1 €
 - Taxe de séjour : 0,22 € par jour et par personne de + de 12 ans.
 - Forfait annuel : 1 704 € + 79,20 € (Taxe de séjour) soit 1 783,20 €/an (148,60 €/mois)

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de modifier les baux qui lient la collectivité au restaurant « La Vignole » et à la location de ski « Vignole Sport ». Il s'agit d'ajouter une clause de renonciation à recours réciproque. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.
- A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean SARDA, Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée du Carol, expose la situation du Syndicat et les augmentations à prévoir au budget communal pour les années à venir.
- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, concernant les heures supplémentaires effectuées par les employés communaux en période hivernale, il convient de prendre une délibération envisageant le paiement de ces heures supplémentaires. De même, il convient de délibérer sur la mise en place d'astreintes pour le déneigement de la Commune en période hivernale. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.
- Monsieur le Maire expose la demande du Groupement Pastoral du Puymorens : pour faire face à la sécheresse estivale, le Groupement souhaiterait pouvoir installer un parc mobile pour les génisses sur les parcelles : A1104, A1111, A1118 et A1624, B32, B226 et B232. Le Conseil Municipal est d'accord et autorise Monsieur le Maire à modifier le bail dans ce sens.
- Questions diverses : Compte rendu de la rencontre avec C. MANYA (Avocate conseil de la commune) et N. ESCANDE, suite à sa demande de remboursement de travaux - Demande de Monsieur VIGO qui veut installer un commerce de restauration – Démarches entreprises concernant les fermetures intempestives du Col de Puymorens – Route des Lacs : suite à l'annulation du projet de navette électrique, mise en place d'un groupe de travail ouvert à toutes les bonnes volontés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.